

## Transport

La définition et les limites du service décrites ci-dessous n'incluent pas tous les détails et exigences. Pour connaître les normes de service, les limitations, les types et qualifications des prestataires et les informations de remboursement, reportez-vous à la renonciation Medicaid HCBS DD appropriée.

### Disponibilité de la Renonciation

Renonciation aux Déficiences Développementales Globales (CDD)

Renonciation au Programme de Jour pour Adultes Handicapés du Développement (DDAD)

Renonciation au Programme de Soutien Familial (FSW)

### Codes de Service NFOCUS

**Transport – Agence ou Indépendant 3764**

### Définition du Service

Le transport est un service visant à fournir un transport non médical vers et depuis les services de renonciation Medicaid HCBS DD, les activités communautaires et les ressources. Il s'agit d'un service autonome, distinct du transport inclus dans d'autres services de renonciation.

### Conditions de Prestation

- A. Le participant choisit chaque service en fonction de ses besoins.
  - 1. Les services devraient accroître l'indépendance et l'intégration communautaire; et
  - 2. Les services de renonciation choisis et les personnes qui les fournissent sont documentés dans le plan de soutien individuel (PSI) du participant.
- B. Le transport doit être assuré dans un véhicule en bon état de fonctionnement, qui répond aux besoins du participant, y compris les adaptations nécessaires, comme un élévateur pour fauteuil roulant.
- C. Accepter et garantir que les normes suivantes relatives aux véhicules sont respectées :
  - 1. Être en conformité avec toutes les exigences applicables de la ville, du comté, de l'État et du gouvernement fédéral concernant les licences, l'immatriculation et les politiques d'assurance ;
  - 2. Être en conformité avec toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité et d'entretien des véhicules si elles sont réglementées par la Commission de la fonction publique ou le Département des routes du Nebraska ;
  - 3. Ne pas autoriser de fumer dans les véhicules lors du transport des participants ; et
  - 4. Veiller à ce que les dispositifs de retenue pour la sécurité, y compris les sièges auto/sièges d'appoint, soient fournis et disponibles pour une utilisation appropriée par chaque participant transporté.
- D. Le transport n'est pas un service d'adaptation.
- E. Les exemples de transport comprennent, sans toutefois s'y limiter :
  - 1. Le transport offert par un fournisseur DD ;
  - 2. Taxi ou autre service de voiture ; ou ;
  - 3. L'achat d'un laissez-passer pour fourgonnette pour personnes handicapées ou d'un laissez-passer pour le bus urbain.
- F. Le transport présente les limitations suivantes :

1. Le transport ne peut pas remplacer d'autres options, comme les supports naturels. Ces options devraient être pleinement utilisées et peuvent inclure :
  - a. Le transport spécialisé des services communautaires locaux pour les personnes âgées ;
  - b. Les services de transport médical offerts par l'organisation de soins gérés Medicaid (MCO) d'un participant ; et les soutiens naturels, notamment la famille, les amis et les collègues.
2. Le transport n'inclut pas le transport aux rendez-vous médicaux.
  - a. Le transport médical non urgent est offert par l'intermédiaire du MCO du participant.
3. Le transport est fourni à un participant pour se rendre à un endroit et en revenir en utilisant l'itinéraire le plus direct.
4. Le transport ne peut pas chevaucher, remplacer ou dupliquer d'autres services similaires fournis par Medicaid.

## Exigences pour les Prestataires

*Les informations décrites ci-dessous n'incluent pas toutes les exigences des prestataires. Il s'agit d'informations générales sur les fournisseurs de ce service DD spécifique.*

- A. Tous les prestataires de services de dérogation doivent :
  1. Être un prestataire Medicaid ;
  2. Se conformer à tous les titres applicables du code administratif du Nebraska et aux statuts de l'État du Nebraska ;
  3. Adhérer aux normes décrites dans l'accord de prestation de services de la Division of Medicaid et des soins de longue durée ;
  4. Suivre les formations DHHS sur demande ; et
  5. Utiliser les précautions universelles.
- B. Le transport peut être proposé par un prestataire d'agence DD, un fournisseur indépendant ou un vendeur.
  1. Un prestataire d'agence DD est une entreprise inscrite en tant que fournisseur Medicaid et certifiée par le DHHS pour fournir des services DD et est responsable :
    - a. D'embaucher et superviser les employés qui travaillent avec le participant ;
    - b. D'employer du personnel en fonction de ses qualifications, de son expérience et de ses capacités démontrées ;
    - c. De fournir une formation pour garantir que le personnel est qualifié pour fournir le niveau de soins nécessaire ;
    - d. D'accepter de mettre des plans de formation à la disposition du DHHS ;
    - e. D'assurer une disponibilité et une qualité de service adéquates ; et
    - f. D'autres fonctions administratives.
  2. Un prestataire indépendant DD est une personne ou un prestataire inscrit en tant que prestataire Medicaid et employé par un participant.
    - a. Le participant est responsable de l'embauche et de la supervision de son prestataire indépendant.
  3. Un prestataire est une entreprise ou une agence inscrite en tant que fournisseur Medicaid, mais non certifiée en tant que prestataire DD.
- C. Le transport peut être autodirigé.
- D. Un membre de la famille du participant, mais pas un tuteur ou une autre personne légalement responsable du participant, peut assurer le transport lorsqu'il répond à d'autres exigences.

- E. Un prestataire ne peut pas facturer plus que ce qu'il facturerait au grand public. Un prestataire qui offre une réduction à un certain groupe de personnes, comme les étudiants ou les personnes âgées, doit offrir la même réduction à un participant de ce groupe.

## Tarifs

- A. Le transport doit être acheté dans les limites du budget individuel annuel du participant.
- B. Lorsque l'accès aux services est limité en raison du lieu de résidence d'un participant, une exception pour le transport peut être envisagée.
- C. Le transport est remboursé au kilomètre parcouru ou au prix d'un laissez-passer d'autobus.
- D. Les tarifs DD sont répertoriés sur la [page Web du prestataire DD](#).
  - 1. Une seule grille tarifaire est en vigueur à la fois.
  - 2. La date de début est indiquée sur chaque barème ; lorsqu'un barème n'est plus valide, une date de fin est ajoutée.